

# MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française  
Département de la Moselle



**ARRETE MUNICIPAL**  
**N°2023/291/A du 27/12/2023**  
**Permis de stationnement d'un**  
**camion de déménagement le**  
**24/01/2024 – 7 rue Georges de**  
**La Tour**

## Le Maire de BASSE-HAM,

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-3,

-VU le Code de la route,

-VU le Code de la voirie routière,

-VU la demande d'autorisation en date du 22 décembre 2023 présentée par la société VAGLIO Déménagement - 29 rue Joffre 57100 THIONVILLE, pour le stationnement d'un camion devant le 7 rue Georges de La Tour, le mercredi 24 janvier 2024, de 11 heures à 17 heures afin d'assurer un déménagement,

## ARRETE :

Article 1 : La société VAGLIO Déménagement est autorisée à stationner un camion de déménagement devant le 7 rue Georges de La Tour, le mercredi 24 janvier 2024, de 11 heures à 17 heures.

Article 2 : Le stationnement sera réservé au camion de déménagement devant le 7 rue Georges de La Tour et sera interdit à tout autre véhicule ce même jour.

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers. Il veillera également à maintenir la voie publique en état de propreté.

Destinataires : Mme le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange, M. le Chef de service de Police Municipale, M. le Responsable des services techniques municipaux et La Société VAGLIO Déménagement.

Date de mise en ligne : 28/12/2023

Date de notification : 28/12/2023



Le Maire,

Bernard VEINNANT

